



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Direction des services vétérinaires

Procédure normalisée de fonctionnement

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Objet : Euthanasie des animaux sauvages  | Numéro : EU-3           |
| Portée : Ceci est une directive de la Direction des services vétérinaires à l'intention des utilisateurs d'animaux sur le terrain. |                         |
| Préparée par Daphnée Veilleux-Lemieux<br><i>Vétérinaire responsable, Direction des services vétérinaires</i>                       | Date : 5 octobre 2015   |
| Révisée par Anne-Marie Catudal<br><i>Vétérinaire clinicienne, Direction des services vétérinaires</i>                              | Date : 22 décembre 2015 |
| But : Décrire les procédures d'euthanasie chez les animaux sauvages.   | Version 1               |

## Généralités

- Pour les études impliquant des procédures sur le terrain, il est primordial de mettre en place des plans d'urgence pour l'euthanasie d'un animal qui ne pourra être remis en liberté.
- L'euthanasie d'un animal a pour but de provoquer sa mort humainement, de manière à engendrer une douleur et une détresse minimale.
- La méthode choisie doit provoquer une perte de conscience rapide, suivie d'un arrêt respiratoire, ainsi qu'une mort cérébrale. Elle doit être compatible avec l'objectif expérimental.
- Les animaux sauvages ayant de manière considérable des variabilités anatomiques et physiologiques ainsi que des spécificités comportementales, de structures sociales et d'environnement, la méthode d'euthanasie doit être choisie avec soin.
- La technique utilisée peut varier selon l'objectif (ex. euthanasie d'urgence versus euthanasie expérimentale), mais doit toujours minimiser le risque pour le personnel et réduire au maximum la détresse de l'animal.
- Toute euthanasie doit être effectuée par du personnel adéquatement formé. Le matériel requis pour une euthanasie d'urgence doit être disponible en tout temps.
- L'euthanasie par **surdose de barbituriques** est la méthode de choix. Cependant, l'élimination adéquate de la carcasse de l'animal empêche souvent son utilisation sur le terrain. Dans certains cas, il faut considérer d'autres options d'euthanasie afin de diminuer les risques d'une toxicité secondaire pour l'homme ou d'autres animaux.
- La technique de l'assommoir, la décérébration, la congélation ou la noyade ne sont pas des méthodes acceptables.

## Procédures

- Utiliser l'une des techniques jugées acceptables selon l'espèce par le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA).
- S'assurer d'éliminer la carcasse de manière adéquate selon la technique utilisée afin de ne pas contaminer la chaîne alimentaire.

### Techniques d'euthanasie jugées acceptables selon l'espèce

| Technique                                     | Espèce  | Notes   |
|---|---|---|
| <b>Techniques acceptables</b>                 |   |   |
| <b>Injection de pentobarbital</b>             | Toutes espèces  | Sédation fortement recommandée<br>Injection intraveineuse requise – technique plus spécialisée<br>Drogue contrôlée – lois et règlements à respecter<br>Toxicité secondaire possible |
| <b>Injection de T-61</b>                      | Toutes espèces  | Sédation obligatoire<br>Injection intraveineuse requise – technique plus spécialisée<br>Toxicité secondaire possible  |
| <b>Surdose d'anesthésique volatil</b>         | Petits mammifères                                     | Équipement spécialisé<br>Risque pour le personnel<br>Ne convient pas aux reptiles et animaux plongeurs  |
| <b>Techniques acceptables avec conditions</b> |   |   |
| <b>Arme à feu</b>                             | Grands mammifères                                     | Immobilisation de l'animal recommandée  |
| <b>Dislocation cervicale</b>                  | Petits mammifères (≤ 200 grammes) et oiseaux (≤ 2 kg) | Technique spécialisée<br>Deuxième technique d'euthanasie obligatoire  |
| <b>Décapitation</b>                           | Petits mammifères (≤ 200 grammes) et oiseaux (≤ 2 kg) | Sédation ou inconscience obligatoire<br>Équipement spécialisé   |
| <b>Exsanguination</b>                         | Toutes espèces  | Anesthésie ou inconscience obligatoire  |

## Références

AVMA, *Guidelines for the euthanasia of animals*, 2013.

CCPA, Lignes directrices du CCPA, *L'euthanasie des animaux utilisés en science*, 2010.

CCPA, Lignes directrices du CCPA, *Le soin et l'utilisation des animaux sauvages*, 2003.

AAZV, *Guidelines for euthanasia of nondomestic animals*, 2006.